

## [Les séances du conseil municipal](#)

### **Le conseil municipal**

Le conseil municipal est une assemblée qui réunit les conseillers municipaux, élus par la population lors des élections municipales. Le conseil municipal de Chambly compte 33 élus.

### **Le fonctionnement**

Les différentes tendances politiques issues du vote sont représentées. Le maire réunit le conseil municipal en séance au moins une fois par trimestre. Les membres du conseil ont préalablement reçu une convocation stipulant l'ordre du jour de la séance. Il règle par ses délibérations démocratiques les affaires de la commune. Elles sont appelées "délibérations du conseil municipal." Le conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Le vote s'exprime à la majorité absolue, soit à plus de 50% des voix.

### **Les séances du conseil municipal**

Le Conseil Municipal se réunit dans la salle François Mitterrand (à l'Hôtel de Ville).

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, y assister est le meilleur moyen d'obtenir des informations sur la vie et les projets qui concernent votre quartier et la ville.

L'ordre du jour du Conseil et le compte-rendu sont affichés en ville sur les panneaux d'informations administratives et sur le site web de la ville (cliquez sur la droite de cette page pour les lire).

Les séances sont publiques et les élus répondent également aux questions posées par écrit par le public pendant la séance.

### **Les séances du Conseil Municipal**

Les séances du conseil municipal se tiennent à la mairie, espace François-Mitterrand, généralement à partir de 20 h 30. Vous pouvez en retrouver les rapports de présentation et les compte-rendus ci-dessous, classés par année en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Retrouvez les séances du Conseil municipal en cliquant ici](#)

rgba(255,255,255,1)